



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Réf. 132.01/1

### **Une partie des citoyens de la Ville de Fribourg n'a pas reçu son matériel de vote**

**Fribourg, le 01.03.2012 – Suite à une erreur de la Poste, qui a égaré une, voire plusieurs caisses contenant du matériel de vote, certains habitants de la Ville n'ont pas encore reçu leur bulletin pour les votations du 11 mars 2012. Les personnes concernées sont priées de se manifester auprès de la Commune afin de recevoir un duplicata. La validité des votations du 11 mars n'est pas remise en cause par ces bulletins manquants.**

Mis sous pli et envoyé dès le 13 février, le matériel de vote aurait dû arriver à destination de tous les citoyens quelques jours plus tard. Pensant tout d'abord qu'il s'agissait de quelques cas isolés, la Ville s'est cependant vite rendu compte du nombre important de personnes n'ayant pas reçu leur matériel et ayant réagi pour recevoir un duplicata.

Ni la Poste, ni la Ville de Fribourg ne peuvent dire combien de personnes exactement sont concernées par cette perte. Il semble cependant que le matériel perdu était destiné principalement aux habitants germanophones de la Ville.

Les habitants de la Ville de Fribourg n'ayant pas encore reçu leur matériel de vote sont priés de s'annoncer à la centrale téléphonique de la Ville au 026 351 71 11. Le Registre électoral leur enverra alors un duplicata dans les plus brefs délais.

*Selon l'article 10, al. 2, du Règlement du 10 juillet 2001 sur l'exercice des droits politiques "la personne qui n'a pas reçu le certificat de capacité civique ou le matériel de vote, ou qui l'a égaré, peut le demander au secrétariat communal ou au bureau électoral lors du scrutin".*

Le Secrétariat de Ville